



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/12  
13 juin 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarante-neuvième réunion  
Montréal, 10 – 14 juillet 2006

**RAPPORT PÉRIODIQUE DU PNUE AU 31 DÉCEMBRE 2005**

Ce document comprend:

- Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Le rapport périodique et financier du PNUE dans le cadre du Fonds multilatéral (1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2005)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## **OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS**

### **Introduction**

1. Ce document présente les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport périodique du PNUE portant sur les activités ayant pris place jusqu'au 31 décembre 2005. Le rapport périodique est joint en annexe

### **État de la mise en œuvre**

2. À la fin de 2005, le PNUE avait achevé 71 % (662) des projets approuvés (933) pour être mis en œuvre. Il a décaissé 77 % (76,5 millions \$US) des ressources approuvées par le Comité exécutif (99,1 millions \$US) et disposait à la fin 2004 d'un solde de 326 760 \$US provenant de fonds non utilisés de préparation de projet. Ces fonds approuvés pour le PNUE sont destinés au développement des plans de gestion des frigidigènes (PGF).

3. En 2005, le PNUE a mené à terme deux programmes de pays, 10 programmes d'assistance technique et 14 programmes de formation. Il a démarré deux nouveaux projets de renforcement des institutions et a renouvelé 34 de ces projets en cours.

### **Progrès au niveau des pays**

4. L'Annexe I présente par pays une évaluation des activités du PNUE en 2005. Le PNUE avait projeté des décaissements dans 115 pays ou régions. Il a décaissé plus de 85 % des fonds estimés dans 14 de ces pays ou régions. Le PNUE a eu des décaissements négatifs dans deux pays voulant dire qu'il avait rajusté ses « fonds décaissés » en dessous du niveau indiqué dans son rapport périodique de 2004.

5. Le PNUE a mené à terme tous les projets qu'il avait prévu d'achever dans 29 des 92 pays pour lesquels l'achèvement était prévu en 2005. Sur les 140 pays visés à l'Article 5 pouvant bénéficier du soutien du Fonds multilatéral, 67 ont transmis au Secrétariat du Fonds les données pour 2005 de la mise en œuvre de leur programme de pays.

### **Accords pluriannuels**

6. Le PNUE participe à cinq accords pluriannuels. Des progrès ont été réalisés dans quatre d'entre eux, à savoir : Albanie, Afghanistan, Iran et le Sri Lanka. Un retard de deux ans a été enregistré dans la mise en œuvre de la première tranche de plan national d'élimination à Panama (PAN/PHA/44/TAS/23), ceci du fait des retards de signature du protocole d'accord causé par les changements intervenus au sein du département gouvernemental concerné.

### **Projets individuels**

7. Cette section aborde les retards de mise en œuvre et les observations portant sur des projets spécifiques qui ne sont pas encore classés comme ayant des retards de mise en œuvre mais qui semblent avoir des difficultés dans ce domaine.

Retards de mise en œuvre

8. On compte 11 projets ayant des retards de mise en œuvre qui sont soumis à surveillance par le Comité exécutif. Neuf de ces projets figuraient déjà dans cette catégorie en 2004. Le PNUE comptait en 2005 moins de projets ayant des retards de mise en œuvre que l'année précédente (où il en comptait 20).

**Renforcement des institutions, plans de gestion des frigorigènes, préparation des programmes de pays et activités liées au bromure de méthyle**

9. Ces projets ne sont pas soumis à surveillance du fait des retards de mise en œuvre et ne sont donc pas assujettis aux procédures d'annulation de projet.

Renforcement des institutions

10. Le PNUE a joint à son examen des activités de mise en œuvre par pays des informations détaillées sur le renforcement des institutions, comprenant le statut de la mise en œuvre et des activités entreprises par les Unités nationales de l'ozone concernant la réglementation et la législation, l'état d'avancement des systèmes de permis, la célébration de la Journée de l'ozone et les autres activités de sensibilisation, ainsi que la situation de certains projets en cours de mise en œuvre.

*Sélection de rapports d'audit réalisés en 2005*

11. Des rapports d'audit ont été réalisés pour le projet de renforcement des institutions à Haïti (HAI/SEV/43/INS/08) et au Nicaragua (NIC/SEV/39/INS/08) dans le cadre des activités consignées dans les documents de projet signés entre les gouvernements et le PNUE. Un rapport sur le projet de renforcement des institutions portant sur l'avancement et les dépenses est actuellement préparé par le PNUE concernant des activités menées en Ethiopie (ETH/SEV/39/INS/11 et ETH/SEV/41/INS/12).

*Projets de renforcement des institutions qui pourraient faire l'objet de comptes rendus de situation supplémentaires*

12. Aucun fond n'a encore été décaissé pour la reconstruction de l'Unité nationale de l'ozone (UNO) à la Grenade en dépit du financement spécial (GRN/SEV/44/INS/07) approuvé en décembre 2004. Ce financement spécial a été approuvé en tant que projet de renforcement des institutions car aucune décision explicite du Comité exécutif n'autorisait le PNUE à transgresser ses règles de gestion du renforcement des institutions et de fournir des fonds supplémentaires.

13. Le rapport du PNUE à la 46<sup>e</sup> réunion indiquait qu'aucun progrès n'avait été enregistré concernant l'ouverture d'un compte bancaire ou d'autres arrangements avec le bureau du PNUD afin de transférer les fonds destinés au projet de renforcement des institutions à Myanmar (MYA/SEV/29/INS/02) approuvé en novembre 1999.

14. Le décaissement a été lent dans le projet de renforcement des institutions en Ouganda (UGA/SEV/13/INS/02). Le PNUE a indiqué que l'UNO avait été avisé d'ouvrir un compte

séparé pour permettre le décaissement, étant donné que le compte actuel est géré par le ministère de l'Environnement et non pas par le Service de l'Environnement où se trouve l'UNO. Ce compte n'a pas encore été ouvert.

15. Le décaissement a été également lent dans le projet de renforcement des institutions à Saint-Kitts-et-Nevis (STK/SEV/21/INS/02). Le PNUE a indiqué que ce pays n'a pas fourni les rapports nécessaires sur le renforcement des institutions permettant les paiements supplémentaires. Le PNUE n'a fourni aucun éclaircissement sur le fait que la Phase II (STK/SEV/43/INS/05) avait été approuvée en avril 2004 alors que les fonds de la Phase I n'étaient pas encore épuisés et qu'une autre Phase II avait été approuvée en novembre 2005 (STK/SEV/47/INS/08).

16. Aucun fonds n'a été décaissé pour le projet de renforcement des institutions au Soudan (SUD/SEV/42/INS/16) du fait des difficultés de communication avec l'UNO. Le bureau régional du Programme d'aide à la conformité (PAC) projette une mission au Soudan pour faire avancer le projet de renforcement des institutions.

17. La libération des fonds pour le projet de renforcement des institutions en Somalie (SOM/SEV/36/INS/03) a présenté des difficultés. Une nouvelle UNO a été établie qui n'a aucun lien avec l'ancienne UNO. Les rapports sur le projet de renforcement des institutions n'ont pas été remis et la nouvelle UNO n'a aucun registre des dépenses effectuées par le passé. Des fonds ont été demandés pour la Somalie à la 44<sup>e</sup> réunion (SOM/SEV/44/INS/05) partant de l'idée que les fonds approuvés l'année précédente avaient été entièrement utilisés et leur utilisation justifiée.

18. Le Comité exécutif pourrait demander des comptes rendus supplémentaires de situation pour ces projets de renforcement des institutions à présenter à la 50<sup>e</sup> réunion.

#### Retard dans la mise en œuvre des PGF

19. Bien que des progrès aient été réalisés dans un grand nombre de projets en cours, il en reste plusieurs pour lesquels le Comité exécutif pourrait demander des comptes rendus supplémentaires de situation à présenter à sa 50<sup>e</sup> réunion.

20. Des retards sont intervenus dans la mise en œuvre de la surveillance dans le cadre du PGF à Brunéi (BRU/REF/44/TAS/09). Bien qu'un avant-projet de protocole d'accord ait été envoyé aux fins d'examen en février 2005, il n'y a eu aucun avancement dans la signature de ce protocole en dépit des tentatives réitérées du PNUE. De même, en dépit du suivi de la réunion du réseau régional, le responsable national de l'ozone n'est pas parvenu à se décider sur qui devait être chargé de prendre en charge la composante de formation des techniciens dans le cadre du PGF à Brunéi (BRU/REF/44/TRA/07).

21. Dans certains cas, des réorganisations au sein des gouvernements des Parties ou touchant les UNO entraînent des retards dans la signature des protocoles d'accord. En ce qui concerne le PGF au Guatemala (système de permis GUA/REF/23/TAS/23, technologies de remplacement GUA/REF/35/TAS/24, surveillance GUA/REF/35/TAS/25, législation GUA/REF/35/TAS/26 et formation des agents des douanes GUA/REF/35/TRA/27), un protocole d'accord avait été signé

avec le gouvernement en 2003 pour le volet de formation des agents des douanes et des fonds avaient été décaissés. Un avant-projet de protocole d'accord pour la mise en œuvre des autres volets du PGF pour le Guatemala avait été soumis au ministère de l'Environnement, mais du fait de la restructuration de l'UNO (depuis début 2005), il a fallu attendre mai 2006 pour qu'un correspondant soit nommé, ce qui a retardé la signature des protocoles d'accord restants.

22. Les réorganisations ont également entraîné des retards de mise en œuvre. Le PNUE a communiqué qu'aucune activité n'avait été entreprise en 2005 dans le cadre du PGF du Honduras (formation de techniciens HON/REF/44/TRA/16, commerce illégal HON/REF/44/TAS/17 et surveillance HON/REF/44/TAS/18) à l'exception d'un plan de travail conclu avec l'UNO. Un nouveau responsable de l'ozone avait pris ses fonctions en juillet 2005 et avait eu besoin de temps pour se familiariser avec les projets et les tâches en suspens.

23. En 2005, les activités afférentes au PGF avaient été stoppées au Paraguay à la suite d'avertissements issus d'un rapport d'audit sur le projet de renforcement des institutions à la fin 2004. 29 % des fonds avaient été décaissés pour la formation des frigoristes (PAR/REF/32/TRA/07) parce que la formation avait pris place et deux avances en compte courant avaient été faites en vertu du protocole d'accord.

24. Des retards de mise en œuvre étaient intervenus dans les projets de formation de techniciens (YEM/REF/37/TRA/17) et d'agents des douanes (YEM/REF/37/TRA/18) au Yémen, tous deux approuvés en juillet 2002. Le retard dans la formation des agents des douanes était dû au retard de mise en œuvre de la législation sur les SAO qui était prévue pour fin 2005. La formation des frigoristes avait été retardée à cause du retard dans le démarrage du projet de récupération et de recyclage, qui sera réalisé conjointement par le PNUD et le PNUE.

25. Aucun fonds n'a été décaissé dans le cadre de la Stratégie des Pays insulaires du Pacifique (PIP) portant sur la réglementation et la formation des agents des douanes, et le rapport présenté à la 49<sup>e</sup> réunion n'a fait que redire qu'un modèle de législation a été fourni. Le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) n'a pas encore présenté au PNUE une demande de versement d'avance pour obtenir les 141 000 \$US approuvés pour l'élargissement de la Stratégie régionale afin d'inclure les Îles Cook, Nauru et Niue. Le SPREP a toutefois avancé des fonds à Niue au cours du troisième trimestre de 2005 (60 % du financement total, pour trois activités). Le PNUE donnera suite à cette question en 2006. Le PNUE a communiqué qu'il n'y avait pas eu d'activités dans le cadre de la Stratégie des PIP ni en 2004 ni en 2005 (ASP/REF/36/TAS/44) du fait que la troisième réunion thématique avait été reportée en 2006, la réglementation sur les SAO n'ayant toujours pas été mise en place. La troisième et dernière réunion thématique avait eu lieu en janvier 2006.

26. Le PNUE n'a pas encore commencé les activités liées au PGF à Myanmar (MYA/REF/45/TAS/05) parce que le protocole d'accord soumis par le PNUE n'avait pas été signé en 2005.

27. Le Comité exécutif pourrait souhaiter que des comptes rendus supplémentaires de situation sur ces composants des PGF soient présentées à la 50<sup>e</sup> réunion.

*Communication insuffisante pour la mise en œuvre des PGF*

28. En ce qui concerne les activités de PGF au Nicaragua approuvées en avril 2005 (prévention du commerce illégal NIC/REF/45/TAS/15, surveillance NIC/REF/45/TAS/16, et formation de techniciens NIC/REF/45/TRA/14), une communication insuffisante de la part du responsable national de l'ozone du Nicaragua au cours de l'année 2005 a fait que le Directeur régional du PNUE/ROLAC a demandé au Secrétaire général du ministère de l'Environnement d'intervenir, ce qui a permis d'obtenir quelques informations. Ainsi le plan d'action contient un calendrier détaillé des activités à réaliser en 2006 et 2007 pour mettre en œuvre le PGF réactualisé.

29. Le Comité exécutif pourrait demander des comptes rendus supplémentaires de situation sur ces projets à présenter à la 50<sup>e</sup> réunion

**Questions financières et données incohérentes**

30. Cette section des observations du Secrétariat aborde quelques problèmes comptables concernant les comptes de 2005 du PNUE. Elle souligne plusieurs incohérences du rapport financier qui empêchent le Secrétariat du Fonds de fournir un rapport exact sur la situation financière des projets. La base de données fournies par le rapport périodique du PNUE compliquera énormément la conciliation des comptes qui sera effectuée pour la 50<sup>e</sup> réunion. Le Comité exécutif pourrait considérer de demander au PNUE de fournir au Secrétariat du Fonds une base de données supplémentaire huit semaines avant la 50<sup>e</sup> réunion afin de permettre la conciliation des comptes.

*Dépenses précédant un protocole d'accord*

31. Des identificateurs destinés aux agents des douanes avaient été achetés avant la mise en place d'un protocole d'accord au Bangladesh (BGD/PHA/42/TRA/17) et au Brunéi (BRU/REF/44/TRA/08). Le PNUE a estimé nécessaire de fournir aux agents de douanes des identificateurs à utiliser aux postes de contrôle et les décaissements sont liés à cet achat.

32. Des dépenses ont également été réalisées au Chili avant la mise en place du protocole d'accord concernant le projet sur le réseau de réglementation du PGF (CHI/REF/35/TAS/146) approuvé en décembre 2001. Les modalités de décaissement ont retardé la signature du protocole d'accord, lui-même reporté jusqu'en 2003 à cause de l'incapacité du Chili à ouvrir un compte spécial destiné à la gestion des fonds. Le Secrétariat du Fonds pensait avoir compris que selon les règles du PNUE, les décaissements ne pouvaient pas avoir lieu avant que les accords appropriés soient mis en place.

*Incohérences au niveau du rapport*

Plusieurs incohérences ont été notées dans la façon d'établir les rapports qui empêchent d'évaluer correctement la situation financière des projets. Tandis que les paiements anticipés peuvent être considérés comme des obligations au nom du PNUE, les exemples ci-dessous comprennent, *inter alia*, des cas où les obligations ont été enregistrées en tant que fonds décaissés.

Pays et projet	Description
<b>Obligations rapportées en tant que fonds décaissés</b>	
Bhutan – programme de formation pour techniciens (BHU/REF/45/TRA/05)	Les décaissements soumis au PNUE étaient incorrects et comprenaient des obligations de 2005 non réglées. Il est ainsi apparu que tous les fonds étaient décaissés en 2005 alors que la Phase II avait été planifiée seulement pour 2006. Cette question est suivie par le PNUE conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP).
Argentine – projet de système de permis (ARG/SEV/30/TAS/104)	Une formation supplémentaire a été fournie au cours du premier semestre de 2006 alors que tous les fonds avaient été rapportés comme étant décaissés à la fin de 2005. Le PNUE a indiqué que ceci était dû au fait que ces fonds rapportés comme étant décaissés à la fin de 2005 comprenaient des avances. Il a déclaré qu'il était en train de concilier ses comptes pour faire apparaître ce réajustement.
Cap-Vert - projet de surveillance (CBI/REF/44/TAS/06)	Une avance en compte courant a été faite pour les formations se rapportant à la réfrigération et aux douanes et a été inscrite dans les montants décaissés. Bien que des activités dans le cadre de ce projet soient en attente de l'approbation de la législation, le PNUE a indiqué que le financement d'une première avance en compte courant n'implique pas nécessairement que les activités de surveillance du PGF ont commencé.
Haïti – volet de formation des techniciens du PGF (HAI/REF/29/TRA/05)	Le protocole d'accord avait été signé en décembre 2003. À la fin de 2005, 38 200 \$US avaient été présentés comme décaissés alors qu'aucune activité n'était enregistrée en 2005. Ceci était dû au fait qu'une avance en compte courant avait été faite en juin 2004. Le PNUE/ROLAC est passé au système IMIS en 2005 et la migration de chiffres est la cause de cet enregistrement tardif associé au projet HAI/REF/39/TRA/07. Des réajustements sont réalisés en 2006.
Cambodge – projet de surveillance pour le PGF (KAM/REF/41/TAS/08)	L'ensemble des fonds a été présenté comme décaissé alors que ce projet est identifié comme ayant des décaissements au cours de la mise en œuvre, et qu'il se poursuivra en 2006. Ceci est dû au fait que l'ESCAP a présenté les fonds comme étant décaissés alors que seuls les fonds du projet de surveillance étaient engagés. Ce projet se poursuivra en 2006.
Cambodge – formation des techniciens (KAM/REF/41/TRA/06)	Ce projet indique également que 98 % des fonds avaient été décaissés alors que l'achèvement du projet n'est pas prévu avant la fin décembre 2006. L'ESCAP a toutefois présenté au PNUE les fonds comme étant décaissés, alors que seuls 40 000 \$US des fonds destinés à la formation étaient engagés.
Gabon – formation des agents des douanes et formation des frigoristes (GAB/REF/41/TRA/12) et (GAB/REF/41/TRA/13)	Concernant la formation des agents des douanes, le PNUE a rapporté que la Phase II prendrait place en dépit d'un budget restant inférieur à 2000 \$US. De même, la Phase II de la formation des frigoristes aura lieu même s'il n'y a plus de fonds disponible selon le budget. La date d'achèvement des deux projets est décembre 2006. Dans les deux cas les fonds engagés ont été présentés comme des décaissements.
Haïti – formation des agents des douanes (HAI/REF/39/TRA/07)	Alors qu'aucune activité n'a été communiquée pour 2005, les décaissements sont passés de 3 813 \$US à la fin de 2004 à 12 729 \$US en 2005 (sur le budget total du projet d'un montant de 33 100 \$US). Le PNUE a indiqué que cette activité est comprise dans le même protocole d'accord que les activités de formation de frigoristes et la première avance en compte courant (de 20 000 \$US) a été faite en juin 2004.

Pays et projet	Description
<b>Avances non enregistrées en tant qu'obligations</b>	
Mauritanie – projet de renforcement des institutions (MAU/SEV/43/INS/14)	Le PNUÉ n'a enregistré aucun décaissement en 2005 bien qu'il ait indiqué que des paiements avaient été effectués en janvier 2005. Ceci s'explique par le fait qu'une avance faite en janvier d'un montant de 22 426 \$US n'avait pas été enregistrée en tant qu'obligation
Sierra Leone – formation des frigoristes - PGF (SIL/REF/41/TRA/04)	Des paiements ont été effectués en février 2006 sous forme d'une avance et n'ont pas été enregistrés comme dépenses.
Sierra Leone – formation des agents des douanes - PGF (SIL/REF/41/TAS/09)	La formation des agents de douanes a été communiquée en mai 2005 et le PNUÉ a rapporté le premier paiement fait au pays en 2004. Toutefois aucun déboursement de fonds n'a été enregistré en 2005 car les fonds, versés sous forme d'avance en février 2006, n'ont pas été enregistrés en tant que dépenses.
<b>Autorisations de paiement enregistrées en tant que fonds décaissés</b>	
Népal – Composant du PGF destiné à soutenir les efforts en vue de conformité (NEP/REF/44/TAS/15)	Presque tous les fonds sont rapportés comme étant décaissés alors que l'achèvement du projet n'est prévu qu'en décembre 2007. Ceci est le résultat du fait que le montant total a été enregistré et décaissé au moyen d'une autorisation de paiements fournie par l'ESCAP au bureau national du PNUD. Les autorisations de paiement ont été communiquées au PNUÉ par l'ESCAP/ROAP en tant que décaissements alors que tous les fonds n'ont pas été en réalité décaissés. Il faudra procéder à une conciliation des dépenses avec la participation du PNUD en 2006. La date d'achèvement prévu pour le projet demeure décembre 2007.

*Retards dans l'établissement de rapport par les bureaux nationaux du PNUD*

33. Pour plusieurs projets, le PNUÉ n'a pas enregistré des décaissements ni des dépenses du fait que ceux-ci ont été effectués par l'intermédiaire des bureaux nationaux du PNUD et que le PNUÉ n'a pas reçu à temps la communication des dépenses pour pouvoir les inclure dans les comptes de 2005 ou dans le rapport périodique de cette année là. Ceci entraîne une situation dans laquelle les remarques portant sur les dépenses sont contredites par l'information financière fournie par l'agence.

34. Ceci s'est passé en 2005 à propos des activités de surveillance du PGF de Guinée Bissau (GBS/REF/43/TAS/05), de la composante de formation des techniciens dans le PGF de Guinée Bissau (GBS/REF/43/TRA/08), de la composante de surveillance du PGF de Guinée (GUI/REF/45/TAS/14), des trois activités du PGF au Mali (surveillance MLI/REF/45/TAS/19, formation des agents des douanes MLI/REF/45/TRA/17, formation des techniciens MLI/REF/45/TRA/18), du PGF en Moldavie (MOL/REF/44/TAS/11) et pour le matériel envoyé en mai 2005 à la fois pour le projet de formation des agents des douanes (NER/REF/42/TRA/13) et celui de formation des techniciens (NER/REF/42/TRA/14) au Niger. Dans tous ces cas, les remarques du PNUÉ indiquaient que des paiements avaient été effectués ou des activités entreprises en 2005, mais aucun décaissement n'avait été enregistré.



35. Il n'y a aucune indication de décaissement de fonds pour la composante de surveillance du PGF (NER/REF/42/TAS/15) au Niger en 2005 alors que plusieurs activités ont pris place, ceci du fait que les paiements ont été effectués par l'intermédiaire du bureau national du PNUD. Le premier paiement était de 40 000 \$US, dont 22 000 \$US pour le projet de surveillance.

*Retards dans l'établissement de rapport par pays*

36. Dans quatre cas, le PNUE a été dans l'incapacité de communiquer de manière exacte l'état des fonds décaissés dans les comptes de 2005 du fait qu'il attendait de la part d'un pays l'approbation et la réception d'un rapport sur les dépenses. C'est le cas du projet de formation des agents des douanes en Syrie (SYR/REF/29/TRA/47), du projet de renforcement des institutions à Sainte-Lucie (STL/SEV/43/INS/09), du projet de formation des techniciens au Togo (TOG/REF/38/TRA/08) et du PGF au Sierra Leone (SIL/REF/41/TAS/09).

## RECOMMANDATIONS

37. Le Comité exécutif pourrait :

- (a) Prendre note du rapport périodique du PNUE contenu dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/49/12;
- (b) Demander que des comptes rendus supplémentaires de situation soient présentés à la 50<sup>e</sup> réunion pour les projets individuels suivants sur le renforcement des institutions :
  - (i) Grenade (GRN/SEV/44/INS/07)
  - (ii) Myanmar (MYA/SEV/29/INS/02)
  - (iii) Ouganda (UGA/SEV/13/INS/02)
  - (iv) Saint-Kitts-et-Nevis (STK/SEV/21/INS/02 et STK/SEV/43/INS/05)
  - (v) Soudan (SUD/SEV/42/INS/16)
  - (vi) Somalie (SOM/SEV/36/INS/03)
- (c) Demander que des comptes rendus supplémentaires de situation soient présentés à la 50<sup>e</sup> réunion pour les projets individuels suivants de PGF :
  - (i) Honduras (HON/REF/44/TRA/16, HON/REF/44/TAS/17, et HON/REF/44/TAS/18);
  - (ii) Guatemala (GUA/REF/23/TAS/23, GUA/REF/35/TAS/24, GUA/REF/25/TAS/25, GUA/REF/35/TAS/26, et GUA/REF/35/TAS/27)

- (iii) Paraguay (PAR/REF/32/TRA/07)
  - (iv) Brunéi (BRU/REF/44/TAS/09 et BRU/REF/44/TRA/07)
  - (v) Yémen (YEM/REF/37/TRA/17 et YEM/REF/37/TRA/18)
  - (vi) Stratégie des PIP (ASP/REF/36/TAS/44)
  - (vii) Myanmar (MYA/REF/45/TAS/05)
  - (viii) Nicaragua (NIC/REF/45/TAS/15, NIC/REF/45/TAS/16 et  
NIC/REF/45/TRA/14)
- (d) Prendre note que le PNUE compte 11 projets dans la catégorie des projets ayant subis des retards de mise en œuvre, dont 9 étaient déjà classés dans cette catégorie l'année précédente et qu'un rapport sur ces projets devrait être présenté à la 50<sup>e</sup> réunion.
- (e) Demander que le PNUE remette un rapport périodique révisé huit semaines avant la 50<sup>e</sup> réunion comportant des informations financières corrigées de façon que le rapport puisse être utilisé pour la conciliation des comptes.